

M. Anderson: Beaucoup d'éléments d'une organisation sont en cause, par seulement un ou deux. Il est inutile de s'en prendre au président de l'OCCO, à l'Office lui-même, aux premiers ministres de la Colombie-Britannique ou de Terre-Neuve. Il n'est pas juste de sauter à la gorge d'un seul ici même, car il n'était pas seul. A mon avis, ce n'est pas ce qui est apparu durant la brève période où le rapport a été préparé. Le député de St-Jean-Est (M. McGrath) a parlé du calendrier de travail. J'aimerais y revenir. Les membres du comité s'en souviennent, il nous est arrivé de nous réunir deux ou trois fois par jour, ce qui constitue un horaire très chargé. Lorsque je considère le nombre de témoins qui ont comparu, dans la plupart des cas à la grande satisfaction du comité, j'estime que nous avons entendu assez de gens pour prendre une décision et faire des recommandations à ce sujet.

Entre autres témoins, nous avons entendu le ministre de l'Agriculture, (M. Whelan) le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), sans compter les représentants du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, de l'Office canadien de commercialisation des œufs, de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, des commissions de commercialisation de Colombie-Britannique, d'Alberta, de Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec, de la Commission de commercialisation des œufs de Terre-Neuve, de la Fédération canadienne de l'agriculture, des fédérations de l'agriculture de presque toutes les provinces, du Conseil canadien des producteurs de volaille et d'œufs, de l'Association des consommateurs du Canada, de l'Organisation nationale contre la pauvreté et de l'Université de Colombie-Britannique. La Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario, le comité de Réforme de la commercialisation des œufs de l'Ontario et l'Association des producteurs d'œufs du Québec ont présenté des mémoires au comité.

On a dit qu'il nous aurait fallu plus de temps. Je puis dire simplement que nous avons sans aucun doute entendu les représentants les plus marquants des consommateurs et de l'industrie de la volaille. La seule chose que l'on pourrait nous reprocher, c'est que nous n'avons pas pu consacrer deux ou trois heures ou même une journée à chaque rencontre. Nous n'aurions pas pu y arriver. Mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire de passer énormément de temps, le comité peut se contenter de questionner les témoins et de passer au crible les renseignements qu'ils donnent. Je ne crois pas non plus qu'il nous aurait fallu entendre d'autres témoins.

On a évoqué le rapport des vérificateurs de l'OCCO, Touche, Ross et Compagnie, sur l'état financier des six mois se terminant le 30 juin 1974, où ils déclarent:

N'ayant pu vérifier les contributions relatives à la production d'œufs, le coût du programme de disposition de l'excédent de production ni les stocks, et en raison des incertitudes qui découlent de la situation financière de l'Office, nous n'exprimons pas d'opinion sur le présent état financier pour les six mois se terminant le 30 juin 1974.

Voilà une dure accusation portée contre l'Office canadien de commercialisation des œufs. Selon le député de Saint-Jean-Est, ces gens devraient comparaître devant le comité permanent de l'agriculture. D'après ce qui a été dit, nous constatons que ces gens ne savent pas combien d'œufs ont été produits, ce que renfermaient les contributions, ni le coût du programme de disposition de l'excédent d'œufs ni le coût des stocks. Peu importe devant quels comités ils seront convoqués, que ce soit le comité de l'agriculture ou celui du commonwealth des nations, ils vont donner les mêmes réponses, ils ne savent pas. Rien ne

Commercialisation des œufs

sert de convoquer les vérificateurs car, d'après le système de comptabilité de l'OCCO, ils ne peuvent pas dire si l'Office produisait des œufs ou des noix.

Malgré la gravité des accusations portées par les comptables contre les membres de l'Office, nous ne sommes pas en train de discuter de leurs défauts ni de leurs erreurs. C'est un fait qu'ils ont commis des erreurs, car c'est ce qui a provoqué la création du comité. La question est de savoir quels autres renseignements ils pourraient nous fournir s'ils étaient appelés à comparaître devant le comité de l'agriculture. Sans doute pourraient-ils fournir des précisions. Monter et descendre. De toute façon, ils ne feraient que répéter encore une fois qu'ils n'étaient pas en mesure de savoir ce qui se passait, en raison de la formule comptable utilisée par l'Office.

En toute déférence, je trouve que le député de Saint-Jean-Est a tort de demander que ces témoins soient appelés à comparaître devant un comité, quel qu'il soit, car ce serait encore la même histoire. Même si leur façon de compter les œufs produits au Canada laisse beaucoup à désirer, et même s'ils ignorent souvent à quel endroit les œufs ont été entreposés, ils auraient évité beaucoup d'ennuis au comité et à la Chambre s'ils avaient su que ce sont les produits les moins frais qu'il faut écoulés les premiers, et non les plus frais. Ce qui arrive, c'est que les vieux œufs vieillissent et finissent par pourrir. C'est étrange à une époque comme la nôtre. Nous avons des entrepôts frigorifiques qui permettent de conserver des produits au frais pendant des mois; nous avons du matériel moderne pour transporter les produits vers les entrepôts frigorifiques; nous avons des services de comptabilité analytique; nous avons des ordinateurs. Pourtant quelqu'un a oublié de dire aux employés de l'entrepôt qu'il faut d'abord prendre les vieux œufs lorsqu'on prépare une commande.

● (1640)

On a perdu 28 millions d'œufs; c'est une leçon qui coûte cher. Inutile de faire témoigner des experts devant un comité de la Chambre des communes pour l'apprendre. C'est élémentaire. Point n'est besoin de demander à des comptables de venir nous dire qu'ils n'y comprennent rien. Point n'est besoin de demander à des représentants des provinces de venir nous dire que les répercussions de l'affaire les intéressaient peut-être davantage au niveau de leur région qu'au niveau national. Tout cela a déjà été dit. Nous connaissons les pièges. Nous savons ce qui n'a pas marché.

Après avoir entendu ces témoignages, le comité a fait ses recommandations... celles-ci se trouvent dans le rapport actuellement à l'étude. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, le comité n'a aucun moyen d'ordonner au ministre, ni à l'OCCO d'appliquer ses recommandations. C'est aux provinces de les prendre en considération et au ministre de décider de leur mise en œuvre. L'une des recommandations que j'exhorte le ministre de mettre à exécution et qui me semble avoir une valeur humanitaire, demande que l'excédent des œufs soit, à l'avenir, distribué de façon que les personnes âgées et les citoyens qui bénéficient de prestations d'aide sociale en profitent. S'il y a eu une production excédentaire d'œufs, c'est en partie parce que l'industrie de transformation de l'Ontario et de l'Est du Canada sont contrôlés dans une proportion évaluée à 70 p. 100 par une seule société, et parce qu'il était manifestement avantageux pour cette société d'acheter les œufs au prix le plus bas possible, même si cela devait inévitablement créer un problème à l'office de commercialisation qui essayait d'obtenir un juste prix pour sa production.